



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 02/11/2020

LANCEMENT D'UNE MISSION RELATIVE AU SECTEUR SYMPHONIQUE PERMANENT

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, annonce le lancement d'une mission relative aux orchestres permanents, dont l'objectif est de dresser un état des lieux, de formuler des propositions assurant la pérennité de ce secteur et de tracer des perspectives d'avenir.

Les orchestres permanents ont fait l'objet d'une attention historique du ministère de la Culture et des collectivités territoriales, permettant aujourd'hui la diffusion, sur l'ensemble du territoire, des œuvres constitutives du patrimoine musical, d'hier et d'aujourd'hui. Ils favorisent, par leur ancrage territorial, l'appropriation de ces œuvres par tous les publics, confortent la structuration professionnelle du secteur musical et contribuent au rayonnement international de la vie musicale de notre pays. Pour autant, les orchestres permanents se trouvent confrontés à plusieurs défis, qu'il s'agisse des changements des pratiques culturelles, des mutations du champ musical lui-même, ou encore des évolutions de l'action des partenaires publics en faveur du secteur culturel. S'ils ont su s'adapter à ces évolutions, il apparaît nécessaire - et la crise sanitaire actuelle en est une raison supplémentaire - de refonder un pacte autour de ces orchestres symphoniques, entre l'Etat, les collectivités territoriales et les structures concernées.

Cette mission sera menée par Anne Poursin et Pascal Dumay. Leur expérience au sein d'institutions majeures de la musique, telles que l'Orchestre national de Lyon ou Radio France notamment, et leur connaissance fine du réseau des orchestres permanents seront des atouts précieux pour la réalisation des objectifs poursuivis.

Cette mission établira un diagnostic de la vie symphonique permanente, en prenant en compte l'offre artistique existante, les questions relatives aux publics et aux populations et l'organisation du travail. Elle déterminera, en tenant compte des réalités internationales de ce secteur, les moyens nécessaires à la mise en œuvre durable des missions dévolues aux orchestres permanents. Elle devra créer les conditions d'une réflexion associant les collectivités publiques et les professionnels, en questionnant tant le rôle de ces outils majeurs de service public que les politiques publiques qui les accompagnent.

La mission relative aux orchestres permanents devra être articulée avec la mission relative à l'art lyrique menée par Caroline Sonrier. Les conclusions de ces deux missions sont attendues à l'été 2021.

**Ministère de la Culture
Délégation à l'information
et à la communication**